



RÉUNION ORDINAIRE du Conseil du Village de Brome, tenue en personne le lundi 3 février 2025 à 19h00, à laquelle étaient présente Mesdames les conseillères Pat Panasuk et Lisa Belanger et Messieurs les conseillers Larry Royea, Wesley Patch, Christopher Whitehead et Michael Allnutt. Tous les membres dudit conseil formant un quorum sous la présidence du maire William Miller conformément aux dispositions du Code municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière Gail Côté était présente.

Les citoyens ont la possibilité d'assister à la réunion et de poser des questions.

Il n'y avait personne dans l'assistance

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Approbation et adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 janvier 2025

4. QUESTIONS DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

4.1

5. CORRESPONDANCE

5.1 Demande de soutien financier – Fonds de bourses d'études Massey-Vanier

6. URBANISME

6.1 Rapport de l'inspecteur municipal

7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

8. RAPPORTS DES ÉLUS

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.1 Adoption - Règlement numéro 223-25 concernant la rémunération des élus municipaux

9.2 Renouvellement de l'assurance générale pour la période 20 mars 2025 au 20 mars 2026

9.3 Site de collecte de feuilles mortes et d'arbres de Noël

9.4 Demande de soutien financier – Société agricole du comté de Brome

9.5 Autorisation – Permis pour vente extérieure des boissons alcoolisées – Expo de Brome 2025

9.6 Adoption – Stationnement interdit – Expo de Brome 2025

9.7 Autorisation – Implantation de panneaux routiers – Expo de Brome 2025

9.8 Autorisation – Expo de Brome 2025 règlement numéro 145-12

9.9 Octroi d'un contrat à Automnearchitectes

10. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

10.1 Comptes à payer

10.2 Comptes payer

11. VOIRIE

11.1 Rapport sur les routes

12. ENVIRONNEMENT

12.1

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1

15. AUTRES AFFAIRES

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

17. AJOURNEMENT DE LA RÉUNION

.....

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE Résolution 2025-493

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19h00.

2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Résolution 2025-494

IL EST
Proposé par Lisa Belanger
Appuyé par Larry Royea
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3
APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1
APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU 13 JANVIER 2025
Résolution 2025-495

IL EST
Proposé par Christopher Whitehead
Appuyé par Wesley Patch
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 janvier 2025 soit et est par la présente
Approuvé.

ADOPTÉE

4
QUESTIONS DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

- Aucune question ne découle du dernier procès-verbal.

5
CORRESPONDANCE

5.1
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – FONDS DE BOURSES D'ÉTUDES MASSEY-VANIER
Résolution 2025-496

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Brome a appuyé le Fonds de bourses d'études Massey-Vanier en 2024 en donnant 300 \$ chacun aux côtés anglophone et francophone de l'école ;

ATTENDU QUE le comité de la bourse Massey-Vanier sollicite à nouveau notre soutien financier ;

ATTENDU QUE la somme de 600\$ a été affectée au fonds de bourses dans le budget municipal 2025 ;

IL EST
Proposé par Larry Royea
Appuyé par Christopher Whitehead
ET RÉSOLU

QUE la municipalité du Village de Brome fasse un don de 300,00 \$ chacun aux côtés anglophone et francophone de l'école secondaire Massey-Vanier et que les conditions suivantes s'appliquent pour l'octroi des bourses : Les résidents de Brome devraient être considérés en premier, et la moyenne devrait être de 80%.

ADOPTÉE

6 URBANISME

6.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

L'inspecteur municipal soumis son rapport pour le mois de janvier.

Nombre de permis : 0
Valeur des travaux : 0
Revenus de : 0

7 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

- Il n'y avait personne de présent.

8 RAPPORTS DES ÉLUS

1. Le conseiller Christopher Whitehead a fait remarquer que les bacs, qu'il s'agisse d'ordures, de recyclage ou de compost, sont placées trop près du bord de la route et sont heurtées par les chasse-neiges.
2. Le conseiller Christopher Whitehead mentionne que la neige est laissée sur la route après le nettoyage des entrées des résidents, soit par leurs entrepreneurs, soit par les résidents eux-mêmes.
3. Le maire a assisté à une réunion spéciale à la MRC concernant le nouveau projet d'Hydro, où ils ont discuté et soumis les questions des citoyens. Il a également assisté à une autre réunion avec des représentants d'Hydro Québec. De nombreuses questions restent sans réponse de la part d'Hydro Québec.
4. Il a été mentionné qu'il y avait des véhicules stationnés sur le côté de la route sur Morin Hill. Cela pose un problème à l'entrepreneur qui nettoie et sable le chemin.

9 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 223-25 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX Résolution 2025-497

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier 2025 par la conseillère Lisa Belanger;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier 2025 par la conseillère Lisa Belanger;

ATTENDU QUE l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux autorise la Municipalité à déterminer la rémunération à verser aux membres du conseil incluant une allocation de dépenses;

EN CONSÉQUENCE
Proposé par Wesley Patch
Appuyé par Lisa Belanger
ET RÉSOLU

QUE le présent règlement numéro 223-25 soit adopté et que ledit règlement ordonne et décrète comme suit:

ARTICLE 1

À compter du 1er janvier 2025, une rémunération annuelle de cinq mille neuf cent cinquante-neuf dollars et 44 cents (5 959,44 \$), plus une allocation de dépenses de deux mille neuf cent soixante-dix-neuf dollars et soixante-quinze cents (2 979,75\$) seront versés au maire.

Maire: $5\,959,44\$ + 2\,979,75\$ = 8\,939,19\$$

ARTICLE 2

À compter du 1er janvier 2025, une rémunération annuelle de mille neuf cent quatre-vingt-six dollars et trente-huit cents (1 986,38\$), plus une allocation de dépenses de neuf cent quatre-vingt-treize dollars et vingt-cinq cents (993,25\$) sera versée à chaque conseiller(ère).

Conseiller: $1\,986,38\$ + 993,25\$ = 2\,979,63\$$.

ARTICLE 3

Le maire-suppléant recevra une rémunération et une allocation de dépenses dès qu'il aura accompli trente (30) jours consécutifs d'exercice de ses fonctions de maire.

ARTICLE 4

La rémunération et l'allocation de dépenses du maire et des conseillers sont indexées annuellement en utilisant le coût de la vie.

ARTICLE 5

La rémunération est versée sur une base mensuelle.

ARTICLE 6

Le montant de cette rémunération sera prélevé sur le fonds général de la municipalité et sera inclus dans le budget annuel.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ au Village de Brome ce 3^{ème} jour de février 2025.

Avis de motion :	13 janvier 2025
Dépôt du projet de règlement :	13 janvier 2025
Adoption :	3 février 2025
Avis de promulgation :	13 février 2025

9.2
RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE GÉNÉRALE POUR LA PÉRIODE 20 MARS 2025 AU 20 MARS 2026
Résolution 2025-498

ATTENDU QUE le contrat d'assurance annuel se termine le 20 mars 2025;

IL EST
Proposé par Christopher Whitehead
Appuyé par Larry Royea
ET RÉSOLU

QUE la municipalité du Village de Brome autorise la Directrice générale à signer le contrat de renouvellement au montant de 5,709,42\$.

ADOPTÉE

9.3
SITE DE COLLECTE DE FEUILLES MORTES ET D'ARBRES DE NOËL
Résolution 2025-499

La conseillère Pat Panasuk déclare son intérêt pour le sujet et quitte la réunion.

ATTENDU QUE le PGMR adopté par la MRC Brome-Missisquoi stipule que les municipalités sont responsables de la collecte des feuilles mortes et des arbres de Noël;

EN CONSÉQUENCE
Proposé par Lisa Belanger
Appuyé par Wesley Patch
ET RÉSOLU

QUE 72 chemin Valley, propriété de Robert Dery et Pat Panasuk, sera le site désigné pour l'élimination des feuilles mortes et des arbres de Noël pour les citoyens du Village de Brome. Des frais de 20\$ par voyage ou par arbre seront à la charge des citoyens. Cet accord est valable pour l'année 2025.

ADOPTÉE

9.4
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – SOCIÉTÉ AGRICOLE DU COMTÉ DE BROME
Résolution 2025-500

ATTENDU QUE la Société agricole du comté de Brome apporte une contribution importante à la communauté de Brome Village ;

ATTENDU QUE la Société agricole du comté de Brome fait une demande de subvention auprès de Patrimoine Canada ;

ATTENDU QUE Patrimoine Canada exige que la municipalité où réside l'organisme appuie la demande ;

IL EST
Proposé par Wesley Patch
Appuyé par Larry Royea
ET RÉSOLU

QUE la municipalité du Village de Brome appuie fortement cette demande et que 200,00 \$ seront donnés ainsi qu'une contribution de service de 1 000,00\$ en nature tel que stipulé dans la demande.

ADOPTÉE

9.5
AUTORISATION – PERMIS POUR VENTE EXTÉRIEURE DES BOISSONS ALCOOLISÉES –
EXPO DE BROME 2025
Résolution 2025-501

CONSIDÉRANT la tenue de l'évènement l'Expo de Brome prévu sur le territoire de la municipalité du 29 août au 1 septembre 2025;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation des organisateurs de l'évènement afin de pouvoir déposer une demande de permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux;

EN CONSÉQUENCE
Proposé par Wesley Patch
Appuyé par Lisa Belanger
ET RÉSOLU

QUE le conseil du Village de Brome autorise le dépôt d'une demande de permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la vente et le service extérieur de boissons alcoolisées lors de l'Expo de Brome 2025.

ADOPTÉE

9.6
ADOPTION – STATIONNEMENT INTERDIT – EXPO DE BROME 2025
Résolution 2025-502

ATTENDU QUE le règlement #100 concernant le stationnement sur les chemins municipaux lors d'évènements spéciaux stipule que le conseil municipal peut désigner tout événement comme étant un événement spécial par résolution et ainsi adopter tout règlement temporaire d'interdiction de stationnement ;

ATTENDU QUE l'Expo de Brome est prévue pour se dérouler du 29 août au 1 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE
Proposé par Christopher Whitehead
Appuyé par Wesley Patch
Et RÉSOLU

- D'interdire le stationnement sur le chemin Stagecoach et le chemin Jackson durant cet événement spécial désigné;
- D'autoriser l'installation de panneaux routiers temporaires conformément à la présente résolution;
- DE nommer la Sûreté du Québec pour émettre des sommations, ordonner l'enlèvement de tout véhicule arrêté ou stationné sur les chemins désignés ainsi que le remorquage des véhicules, aux frais du propriétaire;
- DE confirmer que l'entité désignée a le pouvoir de remorquer tout véhicule arrêté ou stationné sur les routes désignées jusqu'à un endroit désigné par l'entité désignée, aux frais du propriétaire;
- D'autoriser la directrice générale et la greffière -trésorière à donner toutes les instructions nécessaires et à signer tous les documents à cet effet.

ADOPTÉE

9.7
Autorisation – Implantation de panneaux routiers – Expo de Brome 2025
Résolution 2025-503

CONSIDÉRANT la tenue de l'évènement l'Expo de Brome prévu sur le territoire de la municipalité du 29 août au 1 septembre 2025;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation des organisateurs de l'évènement afin de pouvoir procéder à l'installation de panneaux routiers afin de faciliter l'accès des visiteurs et assurer la fluidité du réseau routier;

EN CONSÉQUENCE
Proposé par Michael Allnutt
Appuyé par Larry Royea
ET RÉSOLU

QUE le conseil du Village de Brome autorise l'installation de panneaux routiers tel que décrits dans le courriel daté du 31 janvier, et ce, durant la période de l'Expo de Brome 2025 et d'informer les organisateurs de l'évènement que les panneaux doivent être retirés dans un délai maximum d'une semaine après la fin de l'expo.

ADOPTÉE

9.8
AUTORISATION – EXPO DE BROME 2025 RÈGLEMENT NUMÉRO 145-12
Résolution 2025-504

CONSIDÉRANT la tenue de l'évènement l'Expo de Brome prévu sur le territoire de la municipalité du 29 août au 1 septembre 2025;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation des organisateurs de l'évènement afin de pouvoir bénéficier d'une extension de délai autrement applicable par le règlement numéro 145-12 concernant les nuisances;

EN CONSÉQUENCE
Proposé par Michael Allnutt
Appuyé par Wesley Patch
ET RÉSOLU

QUE le conseil du Village de Brome autorise la tenue de l'Expo de Brome 2025 et prolonge les heures prévues à l'article 19 dudit règlement, et ce, jusqu'à minuit du 29 août au 1 septembre 2025.

ADOPTÉE

9.9
OCTROI D'UN CONTRAT À AUTOMNEARCHITECTES
Résolution 2025-505

CONSIDÉRANT que l'architecte Danuta Nadolska n'est plus en mesure de poursuivre le projet du nouvel hôtel de ville ;

IL EST
Proposé par Lisa Belanger
Appuyé par Christopher Whitehead
ET RÉSOLU

D'accorder à la firme Automnearchitectes le contrat de services d'architecture au montant de 88 290 \$, taxes en sus ;

DE financier cette dépense, nette des remboursements de taxes, à même le fonds général de la municipalité ou toute autre subvention applicable;

D'autoriser la directrice générale et la greffière-trésorière à donner toutes les instructions nécessaires et à signer tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE

10
ADMINISTRATION FINANCIÈRE

10.1
COMPTES À PAYER
JANVIER 2025
Résolution 2025-506

IL EST

Proposé par Pat Panasuk

Appuyé par Larry Royea

ET RÉSOLU

QUE le paiement de comptes créditeurs pour un montant de 44 964,75\$ soit et est par la présente approuvé.

Fournisseur	Description	Montant
Artelia	Services Ingénierie	6 668,55
DBR	Support technique	90,55
FQM Assurances	Renouvellement de police	5 709,42
Gestim	Inspection municipale (15/12/24 – 18/01/25)	1 149,75
Home Hardware	Achat de bac	172,45
Infotech	Taxation 2025	1 788,10
LCL Environnement	Caractérisation environnementale	6 651,30
LCL Environnement	Évaluation traitement eaux usées	3 643,27
Mégaburo	Lecture de compteur et appel de service	139,87
MRC Brome Missisquoi	Quote part 2025 (1/2 versement)	18 113,00
RIGMRBM	Frais site enfouissement	510,08
Rona	Clés	41,85
Ville de Sutton	Rapports intervention	286,59
TOTAL		44 964,75\$

10.2
COMPTES PAYER
JANVIER 2025
Résolution 2025-507

Fournisseur	Description	Montant
BCAS	Loyer et nettoyage pour le mois de janvier	718,59
Ent Raymond Cherrier	Collecte et transport des ordures, du recyclage et du compost	4 993,71
Paysagement Precision Lac Brome	Contrat patinoire (1/3 payments)	2 299,50
Rémunération mensuelle des élus	Rémunération de Janvier	2 210,55
Rémunération mensuelle de la directrice générale	Salaire de Janvier	5 497,84
Revenu Canada	Retenus à la source (octobre – décembre)	1 688,94

Revenu Québec	Retenus à la source (octobre – décembre)	4 591,53
TOTAL DES COMPTES PAYÉS		22 000,66

Fournisseur	Description (Prélèvements automatiques)	Montant
DFS Insurance	Assurance collective	583,09
Hydro Québec	Éclairage des rues	184,23
IT Cloud	Abonnement & frais mensuel Microsoft	40,19
TOTAL DES COMPTES PAYÉS		807,51\$

TOTAL 67 772,92\$

ADOPTÉE

**11
VOIRIE**

**11.1
RAPPORT SUR LES ROUTES**

- Aucun commentaire concernant les chemins, autre que ce qui a été dit dans le rapport de l'officier.

**12
ENVIRONNEMENT**

- Aucun dossier.

**13
SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- Aucune dossier.

**14
LOISIRS ET CULTURE**

- Aucune dossier.

**15
AUTRES AFFAIRES**

- Aucune dossier.

16
DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Il n'y avait personne de présent.

17
AJOURNEMENT DE LA RÉUNION
Résolution 2025-508

IL EST
Proposé par Larry Royea
Appuyé par Christopher Whitehead
ET RÉSOLU

QUE la réunion soit levée à 19h30.

William Miller
Maire

Gail Côté
Directrice générale et greffière-trésorière